

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°39-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> <u>28/05/2026</u> <u>Date d'affichage</u> <u>28/05/2026</u>	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</u> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

OBJET : Election des grands électeurs pour l'élection des sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 Mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est la désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal par une élection au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Jean-Claude ARNAUD, M. Bernard CALMETTES, M. Dimitri BOUAT et Mme Elodie TOQUEC.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- Après un appel à candidatures, il est procédé au vote.

- Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 15
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- La liste de Yves CHAPRON, à la majorité absolue, ont été désignés délégués et suppléants :

M. Yves CHAPRON

Mme Nathalie LACASSAGNE

M. Bernard CALMETTES

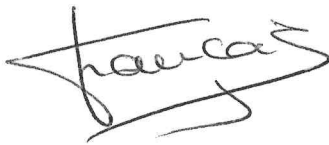
Mme Pascale SAUREL

M. Pierre SOULIE

Mme Lina POUGET

Le Secrétaire,

Marie-Hélène FRANCOIS



Le Maire,



Yves CHAPRON